



cfu

Comité français UNIMARC

Réunion du 18 mai 2022

Relevé de décisions

Lieu de réunion : à distance (zoom)

Relevé de décisions établi par : Laure Jestaz, Abes

Membres présents	
Joëlle Aernoudt	Electre
Laure Jestaz	Abes
Agnès Manneheut	SCD Université Nantes
Olivier Rousseaux	Abes
Florence Tfibel	BnF

Ordre du jour	
1	Informations diverses
2	Nouvelles sous-zones en B/029
3	Coder les langues régionales : usage de la norme ISO 639-3 en complément de la norme ISO 639-2
4	Evolution de la zone B/225 à implémenter
5	Prêt entre bibliothèques (PEB) : enregistrement et référentiel
6	Projet Cartographie de CollEx-Persée et évolutions Unimarc
7	Question diverse

1. Informations diverses

La réunion annuelle du PUC se tiendra une nouvelle fois en visio, du mardi 31 mai au jeudi 2 juin.

Aucune proposition étrangère n'a été signalée, les propositions françaises devraient donc faire seules l'objet des débats.

2. Nouvelles sous-zones en B/029

Dans le contexte d'un signalement plus important de la littérature grise dans les universités, il est proposé de compléter la zone B/029 actuellement dédiée au numéro national de thèse (NNT) afin de permettre au réseau ESR d'enregistrer des identifiants pour les autres travaux universitaires.

Quatre sous-zones ont été proposées en complément des deux sous-zones (§a et §b) déjà existantes :

- §e : numéro de thèse d'exercice
- §m : numéro de mémoire
- §o : Autre numéro de travail universitaire
- §z : numéro national de thèse erroné

Ces 4 nouvelles sous-zones sont facultatives et répétables

Un nouveau titre est proposé pour la zone, qui permet d'en représenter plus correctement le contenu : « Numéro national de thèse et autres numéros de travaux universitaires ».

Le CFU valide l'usage de ces nouvelles sous-zones.

3. Coder les langues régionales : usage de la norme ISO 639-3 en complément de la norme ISO 639-2

Pour rappel, dans la norme [ISO 639-2](#) maintenue par la Library of Congress, le niveau de granularité ne permet pas de choisir des langues régionales (comme le franco-provençal, le picard...), alors qu'elles sont en revanche bien référencées dans la norme ISO 639-3 maintenue par le SIL (Summer Institute of Linguistics). La norme [ISO 639-3](#), extrêmement complète et précise, n'est pourtant pas implémentée dans le Sudoc ni à la BnF. À noter que les codes des deux normes ISO sont tous sur 3 positions.

Intégrer la norme ISO 639-3 en catalogage signifie passer en production l'évolution de la zone B/101 qui a été validée par le PUC en 2018 ([voir ici](#)), donc rendre la zone répétable et décider de consignes d'application. La mise à jour de la traduction sera également nécessaire si ce nouvel usage est validé.

Le CFU valide l'usage de la norme ISO 639-3 en complément de la zone ISO 639-2 dans la zone B/101. La traduction de la page sera mise à jour en conséquence sur le site de la Transition bibliographique.

➔ La zone devient répétable

➔ L'indicateur 2 devient significatif :

- # signifie que le code enregistré est conforme à la norme ISO 639-2
- 7 signale la non-conformité avec la norme ISO 639-2 et requiert obligatoirement le \$2 indiquant le référentiel utilisé (ISO 639-3)

Une enquête rapide sera menée par l'Abes pour déterminer laquelle de ces deux normes ISO est la plus pertinente à enregistrer dans les sous-zones B5XX \$z.

4. Évolution de la zone B/225 à implémenter

Une nouvelle valeur de l'indicateur 1 (#) a été validée par le PUC en 2020 ([ici](#)) pour l'utilisation de la zone dans le cas de monographie en plusieurs volumes. Dans la mesure où il existe un fort besoin du côté des catalogueurs d'avoir cette valeur à disposition, le CfU en valide l'application.

La traduction de la page sera mise à jour prochainement sur le site de la Transition bibliographique. Cette traduction tiendra compte des deux dernières mises à jour par le PUC.

5. Prêt Entre Bibliothèques (PEB) : enregistrement et référentiel

Alors que se fait jour le besoin d'ajouter de nouveaux codes PEB (prêt entre bibliothèques) pour faciliter le prêt de documents numériques, le CfU saisit l'occasion d'officialiser :

- La sous-zone 930 \$j pour enregistrer le code PEB d'un document en complément de la zone B917 pos. 01 signalée dans les *Recommandations pour l'échange des données d'exemplaires*.
- Le référentiel interne utilisé par l'Abes en 930 \$j qui contient les valeurs suivantes :
 - a : en cours d'acquisition
 - b : consultable sur place dans l'établissement demandeur, pour les documents qui ne peuvent en sortir (documents patrimoniaux, certaines thèses...)
 - f : disponible sous forme de reproduction pour le PEB
 - g : non disponible pour le PEB

- s : PEB soumis à condition
- u : disponible pour le PEB
- v : disponible sous forme électronique

Les *Recommandations pour l'échange des données d'exemplaire* seront mises à jour en conséquence sur le site de la Transition bibliographique.

6. Projet Cartographie CollEx-Persée et évolutions Unimarc

Le projet Cartographie du GIS CollEx-Persée a pour objectif de rendre visibles les fonds d'excellence détenus dans les bibliothèques sur le territoire national dotés du label CollEx-Persée. Ces fonds ont vocation à être décrits en EAD dans l'outil TAPIR de la BnF et visibles dans le catalogue CCFR.

Le besoin est double désormais :

- il faut articuler ces notices de fonds avec les agents (Personne physique, Collectivités...) qui leur sont associés : créateur du fonds, auteur des pièces de ce fonds, bibliothèque détentrice du fonds
- il faut également associer chaque pièce du fonds lorsqu'elle est signalée à la notice de fonds dont elle fait partie, et ce quel que soit l'outil de signalement utilisé (Calames, TAPIR, Sudoc...).

Dans la mesure où il s'agit de lier différents types de notices (autorités et exemplaires notamment) et dans la perspective d'un catalogage par entités, la solution est vraisemblablement à chercher du côté des indicateurs de relation.

Une étude plus approfondie devra être menée par le CfU.

7. Question diverse

La question se pose de la pertinence d'un mapping en cours de constitution entre Unimarc LRM et Bibframe. Le CFU signale ne pas avoir connaissance que pareil travail ait commencé et s'interroge sur son intérêt pour les établissements français, dans la mesure où le programme national [Transition bibliographique](#) a choisi de s'appuyer sur le modèle conceptuel IFLA LRM et sur le code de catalogage RDA-FR (transposition française du code RDA) pour mener à bien la transformation des catalogues en vue d'une meilleure exposition dans le web de données.